



DIXIÈME FORUM DE L'ARREC SUR LA REGULATION REGIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ

« Coopération énergétique régionale en Afrique de l'Ouest : dynamiques actuelles et perspectives d'intégration »

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

23 et 24 octobre 2025

Cotonou, République du Bénin



INTRODUCTION

L'Autorité Régionale de Régulation du Secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) a tenu son **10^e Forum sur la Régulation Régionale de l'Électricité** du 23 au 24 octobre 2025 à Cotonou, sur le thème « *Coopération énergétique régionale en Afrique de l'Ouest : dynamiques actuelles et perspectives d'intégration* ».

Cette édition a marqué une étape charnière dans la consolidation du Marché Régional de l'Électricité (MRE), dans un contexte marqué par les mutations géopolitiques, les défis de la transition énergétique et l'opérationnalisation du Marché Journalier (Day-Ahead Market).

Le Forum a réuni près de 200 participants, représentant les autorités nationales de régulation, les opérateurs de systèmes électriques, les ministères chargés **de l'énergie**, les **organisations régionales** (OMVS, OMVG, CEB, CLSG, etc.) ainsi que des **partenaires techniques et financiers**.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le Forum a été ouvert par le Représentant du Ministre de l'Énergie du Bénin, après les allocutions du Président de l'ARREC et du Représentant de la Commission de la CEDEAO.

Dans son discours d'ouverture, il a salué les efforts continus de l'ARREC et des États membres pour bâtir un espace énergétique intégré et solidaire, réaffirmant l'engagement du Bénin à œuvrer à une coopération énergétique renforcée, fondée sur la sécurité d'approvisionnement, la mutualisation des ressources et la durabilité environnementale.

ACTES DU FORUM

Les travaux se sont articulés autour de **cinq sessions plénières** et d'une **séance de clôture** consacrée à la synthèse des débats et à la recommandation d'une feuille de route régionale transmise à l'ARREC et aux autorités communautaires.

Session 1 : État de la coopération énergétique régionale

Cette session a permis d'évaluer les progrès des grands projets d'interconnexion (CEB, CLSG, OMVS, OMVG), d'examiner le niveau d'intégration physique et commerciale atteint, et de discuter de la feuille de route pour l'opérationnalisation du Marché Journalier (DAM).

Les panélistes ont reconnu les avancées institutionnelles notables, tout en soulignant la nécessité d'un **cadre harmonisé pour l'accès, la tarification et le règlement des différends**, facilitant les échanges transfrontaliers.



Session 2 : Défis géopolitiques et institutionnels

Les experts ont analysé les effets des recompositions politiques régionales, notamment le retrait des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) de la CEDEAO, sur la continuité des échanges électriques et la résilience du marché.

Ils ont insisté sur la nécessité de **préserver la neutralité technique du Marché Régional de l'Électricité**, de renforcer la gouvernance et de maintenir des **mécanismes de solidarité énergétique** malgré les turbulences politiques.

Session 3 : Rôle des régulateurs dans la gestion des risques

Les discussions ont mis en lumière les risques techniques et contractuels liés à l'interconnexion régionale : pannes systémiques, manquements de paiement, déséquilibres d'échanges, etc.

Les régulateurs ont présenté les mécanismes existants de **surveillance, prévention et résolution des différends**, et recommandé la création d'un **système régional d'alerte précoce et de médiation** sous l'égide de l'ARREC.

Session 4 : Défis de la numérisation et de la cybersécurité

Les intervenants ont abordé les enjeux croissants de la cybersécurité dans un contexte de digitalisation accélérée des réseaux électriques.

Les échanges ont porté sur les **résultats de l'enquête annuelle ASEA**, les **menaces émergentes** affectant les opérateurs, et les **mesures de résilience** à mettre en place pour garantir la continuité du marché et la protection des données sensibles.

Session 5 : Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires

Cette session a examiné les progrès et obstacles à l'harmonisation juridique du marché régional.

Les participants ont recommandé une **feuille de route de convergence réglementaire progressive**, fondée sur le partage de bonnes pratiques, la formation et l'assistance technique.

L'ARREC a été invitée à jouer un rôle moteur dans la **coordination des réformes nationales**, afin d'assurer la cohérence et la sécurité juridique du Marché Régional de l'Électricité.

POINTS CRITIQUES SOULEVÉS

- Insuffisance des infrastructures interconnectées et des mécanismes de compensation financière régionale ;
- Lenteur dans la transposition nationale des textes régionaux ;
- Faible coordination entre les institutions et opérateurs nationaux ;
- Vulnérabilités croissantes liées à la cybersécurité ;
- Insuffisance de mécanismes régionaux de règlement des différends ;
- Besoin d'un cadre juridique clair pour l'accès équitable au réseau et la transparence des transactions.



RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

La feuille de route ci-après, qui est une synthèse des priorités et recommandations issues de ce 10^e Forum de l'ARREC, est dressée afin de renforcer la coopération, la régulation et l'intégration énergétique régionale en Afrique de l'Ouest, en cohérence avec les objectifs de la CEDEAO et de ses institutions spécialisées.

Axe 1 – Intégration physique et commerciale des systèmes

- Finaliser et opérationnaliser les projets prioritaires d'interconnexion en cours (Dorsale Nord, synchronisation, etc.).
- Renforcer les échanges transfrontaliers dans le cadre du Marché Régional de l'Électricité (MRE).
- Accélérer le passage à la phase 2 du Marché Régional, tout en élargissant la participation à d'autres États.

Axe 2 – Défis Géopolitiques et Institutionnels

- Réaffirmer la vision fondatrice de la CEDEAO, en privilégiant les objectifs initiaux du traité de 1975 pour favoriser la coopération pour un développement économique collectif
- Promouvoir un dialogue inclusif en encourageant une consultation et une compréhension approfondies des différentes situations nationales
- Préserver la neutralité technique du Marché Régional de l'Électricité et renforcer sa gouvernance pour maintenir les mécanismes de solidarité énergétique
- Encourager un engagement constructif dans toute la région en maintenant des canaux de coopération ouverts avec tous les pays d'Afrique de l'Ouest, afin de préserver les acquis de l'intégration dans les domaines de l'énergie, du commerce et de la mobilité.
- Sauvegarder l'intégration régionale pour le progrès du continent entier en restant une sous-région compacte et coopérative afin de garantir que les acquis en matière de paix, de sécurité.

Axe 3 – Gouvernance réglementaire et harmonisation

- Élaborer un tableau de bord régional de transposition des textes communautaires.
- Appuyer les États membres dans la mise en conformité de leurs cadres juridiques et réglementaires.
- Organiser chaque année un dialogue régional sur l'harmonisation réglementaire (CEDEAO-États).



Axe 4 – Cybersécurité et digitalisation

- Établir un cadre régional de coordination pour la cybersécurité des infrastructures électriques.
- Mettre en œuvre un programme régional de renforcement des capacités numériques des institutions du secteur.
- Favoriser l'interopérabilité et la standardisation des outils numériques utilisés dans le MRE.

En promouvant la mise en œuvre de ces recommandations, les parties prenantes visent à renforcer la sécurité du commerce de l'électricité, accélérer la croissance économique et améliorer l'accès à une électricité fiable et abordable dans toute la région ouest africaine.

LE FORUM
